HENRY LEYRET

L'Europe, la France et l'Allemagne

CLAUSA GERMANIS GALLIA !

Aperçu sur les conditions premières de la Paix

PARIS
LIBRAIRIE H. FLOURY
1, Boulevard des Capucines

1919

L'Europe, la France et l'Allemagne

Clausa Germanis Gallia !

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

En plein Faubourg, mœurs ouvrières, 1 vol., Fasquelle, éditeur.

Waldeck-Rousseau et la Troisième République, 1 vol., Fasquelle, éditeur.

La République et les Politiciens, 1 vol., Fasquelle, éditeur.

La Tyrannie des Politiciens, 1 vol., Cornély, éditeur.

Les Tyrans ridicules, 1 vol., Fayard, éditeur.

Le Président de la République, 1 vol., Armand Colin, éditeur.

Le Gouvernement et le Parlement, 1 vol., Alcan, éditeur.

HENRY LEYRET

L'Europe, la France et l'Allemagne

CLAUSA GERMANIS GALLIA !

Aperçu sur les conditions premières de la Paix

PARIS
LIBRAIRIE H. FLOURY
1, Boulevard des Capucines

1919

PRÉFACE

On rapporte qu'après la capitulation des Empires du centre les officiers allemands, en quittant Metz, disaient à la population :

— Au revoir ! Nous reviendrons dans dix ans!...

De la part de soldats dont la carrière est vouée, par rapacité traditionnelle, à l'invasion constante des provinces françaises, ce propos, à le bien prendre, apparaît dénué de jactance. Il traduit au naturel les menaces, à peine voilées, qui avaient ponctué la protestation des plénipotentiaires de l'Allemagne contre les conditions de l'armistice. Il illustre à merveille les chants de victoire, les arcs de triomphe, les couronnes de laurier, tout l'enthousiasme délirant, gros de vengeances futures, par quoi les peuples d'outre-Rhin célébraient la rentrée au pays des pesantes cohortes germaniques. Il annonce fièrement — franchement — la guérison certaine de l'aigle teuton, le retour prochain en Alsace et en Lorraine de ses armées *invaincues* (!), enfin il incarne la pérennité redoutable de l'unité allemande, cette unité toujours funeste, toujours mortelle à l'Europe,

qu'elle ait pour cadre un empire, une république, une dictature barbare.

Mille signes, mille indices de même nature engagent l'Europe et la France à se mettre sur leurs gardes. L'Allemagne, même abattue, reste un danger. « Les ferments de haine et de guerres futures, déposés depuis un demi-siècle dans l'organisme allemand, écrivait M. Alfred Capus, continueront d'être pour l'Europe une menace permanente. » D'où le rédacteur si judicieux du *Figaro* concluait que le traité de paix de demain doit être surtout « une prophylaxie contre cette infection ». Or, quelle plus sûre précaution, quelle plus forte garantie, si ce n'est de tenir la Germanie refoulée au-delà du Rhin ?

Le Rhin est la limite naturelle des peuples d'Occident. Il constitue leur barrière stratégique contre les invasions allemandes. La sécurité de la France, la tranquillité du monde veulent que le drapeau français flotte sur toute la rive gauche du Rhin. C'est une question capitale pour l'Europe. Elle ne se défendra contre la barbarie allemande — aussi sauvage au vingtième siècle qu'à l'apparition des tribus germaniques — qu'en confiant la garde du Rhin à la France, sentinelle indéfectible de la civilisation. Cette garde, la France l'a montée longtemps avec vaillance et vigilance. Il a fallu l'aveuglement de l'Europe, dupée par la Prusse, pour l'en priver aux traités de 1814, de 1815, de 1871. L'œuvre néfaste de ces traités successifs doit être abolie. En vain soutiendrait-on que depuis un siècle nos droits sont prescrits. Comme le disait justement à la Chambre le Président de la Commission des Affaires Exté-

rieures, M. Franklin-Bouillon, il serait illogique de refuser à la France la réparation des dommages dont elle fut victime à la chute de Napoléon, au moment où l'on reconstitue la Pologne démembrée cinquante ans avant, en 1772. Les Alliés, en se mettant ainsi en contradiction avec eux-mêmes, commettraient à la fois une injustice et une faute lourde.

L'histoire et la politique, le passé et le présent, leur font un devoir de rendre à la France sa position armée sur le Rhin. C'est ce que l'on a voulu démontrer en cet essai écrit à l'heure où Guillaume II tentait une suprême offensive contre les armées de l'Entente. De même que l'Angleterre veut maintenir sa puissante marine de guerre, et nous l'approuvons pleinement, de même la France doit organiser sa défense par des frontières solidement défendues. C'est pour elle, tant que l'empire du monde reste à la force, un devoir sacré. Or, à l'Est, sa frontière naturelle, c'est le Rhin.

H. L.

Paris, janvier 1919.

L'Europe, la France et l'Allemagne

L'anecdote est typique, qui montre sur le Rhin Edgar Quinet stupéfait d'entendre un écrivain allemand lui résumer ses aspirations nationales en ces termes : « Nous voulons revenir au traité de Verdun entre les fils de Louis-le-Débonnaire ! » *Les Français du* XXe *siècle n'ont point tant d'ambition que de prétendre à rétablir le siège de leur capitale à Aix-la-Chapelle, en souvenir de l'empereur Charlemagne. Leur vœu se limite à la libération des provinces de l'Est, à la reprise de la frontière fixée à leur patrie par la nature. Ce ne sont pas là des exigences bien extraordinaires. Elles se contentent de reproduire les réalités d'hier, réalités qui eussent épargné à l'Europe le cataclysme de* 1914, *si elle ne se fût laissé, un siècle plus tôt, aveugler par la haine de la Prusse, par la gloutonnerie des* Franzosenfresser. *La France avait accepté de supporter son démembrement de* 1815, *puis son démembrement de* 1871. *Double faute ! Elle lui a valu l'invasion dont elle a subi les ravages pendant plus de quatre ans. La guerre actuelle lui doit des réparations d'autant plus complètes que c'est l'Allemagne qui l'a déchaînée, alors qu'elle, au contraire, s'endormait dans le pacifisme et le matérialisme.*

I

LA FRANCE PACIFIQUE

Un témoin lucide du peuple français, et qui se donna la peine de l'étudier avant que de le juger, écrivait en 1916 : « La mauvaise foi dénonçait le parti de la revanche en France. Tous ceux qui connaissent la démocratie française savent que, même pour reprendre l'Alsace-Lorraine, elle n'aurait point déchaîné la guerre » (1).

Cela est exact, et, toutefois, ce n'est pas assez dire, car la vérité était plus dure encore : elle était cruelle. La France, en effet, pensait si peu à reprendre l'Alsace et la Lorraine qu'elle tendait plutôt à y renoncer. Etait-ce perversion passagère ? était-ce abdication raisonnée ? Comme il arrive aux grandes nations chaque fois que la matière humilie avec insolence l'idéal, l'abaissement du sens moral entraînait l'avilissement du

(1) M. Laurence Jerrold, directeur parisien du « Daily Telegraph », dans son ouvrage : « *La France hier et aujourd'hui* »,

sentiment national. C'est là un phénomène social assez fréquent. Ainsi en advint-il dans l'antiquité chez les civilisations livrées passionnément au mercantilisme triomphant : l'éternelle tare de ces civilisations, aussi brillantes que trompeuses, est de dégrader les peuples dont l'âme dénudée ne connaît plus de frein spirituel. La diminution de l'esprit national français revêtait de telles apparences que l'étranger en happait les signes tantôt avec stupeur, tantôt avec mépris. Comment l'Europe eût-elle gardé sa confiance en nos destinées, elle qui entendait les applaudissements d'un fort parti saluer ce membre de l'Université Française qui se glorifiait de traîner « le drapeau dans le fumier » ? Mais la France dédaignait les jugements du monde avec la même inconscience qu'elle mettait à étouffer les remords de son Histoire. Etourdie par la violence des jouissances, corrompue par le poison des théories, elle semblait glisser avec volupté dans la course à l'abîme.

Certes, même en ces années frénétiques, alors que notre ennemi réjoui devant des accidents de décomposition les prenait pour des preuves de décadence, il passait à travers le pays des éclairs de dignité et de fermeté. Plus encore que les explosions de joie patriotiques occasionnées par l'Alliance russe, par l'Entente cordiale, par la Triple-Entente, des menaces brutales provoquaient de brusques réveils du sentiment national, jadis l'affaire Schnoebelé, naguère l'incident de Casablanca, enfin le coup de tonnerre d'Agadir, où il suffit de la douloureuse lettre de Madame de Brazza pour donner le frisson à tous les cœurs français. Heureux moments de réaction virile, un rayon de lumière enflammait soudain la nation maladroitement choquée, et l'es-

prit public, d'habitude indifférent ou silencieux, jaillissait unanime devant l'univers étonné. L'abdication du peuple français n'était-elle donc que superficielle ? Se lasserait-il à la longue de la paix à tout prix ?... Ou bien ne cédait-il qu'à des manifestations impulsives de son amour-propre agacé, tout ce feu ne tomberait-il pas sous d'illusoires satisfactions accordées à sa vanité incorrigible ? La vanité — l'Allemagne méconnut cet axiome de Montesquieu — est un aussi bon ressort pour un gouvernement que l'orgueil en est un dangereux. Or, la plupart des Cabinets français ne cherchaient point à exploiter cette disposition nationale, ni même à l'utiliser. Leur humilité trop souvent justifiait le scepticisme de l'Etranger quant à la profondeur des impressions populaires, à quoi il n'attachait pas plus de consistance qu'à des bouffées d'humeur vite dissipées. Hélas, le spectacle de cuisantes mortifications avalées en silence l'y autorisait, telles les fautes diplomatiques qui nous menaient tête baissée à Kiel et à Fachoda, tels les actes de soumission dont le plus honteux fut le sacrifice humiliant de notre Ministre des Affaires Etrangères M. Delcassé (1) aux exigences fracassantes de Guillaume II, impardonnable déchéance qui venait tristement illusrer le mot de Gambetta : — Il suffira de vous intimider pour vous faire tout consentir !...

(1) Dans la séance de la Chambre des Députés tenue le 5 novembre 1918, M. Clemenceau, président du Conseil, en annonçant l'armistice demandé par l'Autriche, c'est-à-dire la victoire de la France et de ses alliés, dit : « Il faut bien le dire : Si nous n'avions pas eu d'alliés dans cette guerre, nous n'aurions pas pu triompher. » Il rendait ainsi un éclatant hommage à M. Delcassé et à sa diplomatie triomphante.

Apparemment, malgré les entraînements imprévus et incompris de la foule, une politique de paix systématique prédominait chez les dirigeants et dans les partis. Que, par bonheur, quelques citoyens éminents, restés fidèles au culte de la patrie, n'aient accepté cette politique qu'à la mesure de l'honneur national, que ceux-là soient même parvenus, en dépit des remous parlementaires, à sauvegarder l'avenir par un tenace esprit de suite en des vues fermes et nobles, l'Histoire, jugeant sur pièces, le proclamera au mérite de la France. Mais, ces exceptions louées, elle dira, s'appuyant sur la vérité, que le pacifisme officiel de la République française manquait en son cours de force et de fierté. Non point que le gouvernement de la République fût responsable de ce fléchissement moral à lui tout seul. Héritier de la mauvaise fortune qui avait fait du second Empire la victime fatale des ambitions de la Prusse, il subissait en outre les effets de principes démocratiques et humanitaires furieusement débridés. Le temps n'était plus où, en cette France dont Châteaubriand pouvait écrire qu'elle « n'est qu'un grand nid de soldats », l'honneur militaire tenait le premier rang dans la considération publique. Sous Louis-Philippe, sous Napoléon III, l'éducation des camps, si fruste qu'elle fût, maintenait, par dessus l'esprit de corps et l'amour de la gloire, le génie martial de la race et son attachement au drapeau. Au contraire, nos défaites de 1870, leurs causes étant dénaturées, avaient déposé dans la bourgeoisie et le peuple un levain de haine contre le militarisme professionnel. A part l'admiration décernée de loin en loin aux héros des guerres coloniales, le métier militaire était moqué, discrédité, outragé, et, la mésestime peu à peu s'étendant de l'esprit guerrier

à l'esprit national, la dérision ravalant nos qualités d'enthousiasme chevaleresque ou belliqueux, finalement la malignité entamait jusqu'à l'amour de la patrie. Le patriotisme bafoué en France à l'égal d'un préjugé étroit, quelle déformation subversive du caractère national ! Elle servait la propagande anti-sociale, qui, sous prétexte d'aider à l'évolution légitime des travailleurs, s'attaquait aux vertus traditionnelles pour leur substituer le réalisme le plus dénué d'idéal. Tout était ramené à la satisfaction grossière des instincts. La démocratie sociale n'affichait plus d'autre ambition que de s'enfoncer dans la matière. Dès lors, la France, revenue à ces rares époques stigmatisées par Michelet d'une plume brûlante, devait, par internationalisme, par humanitarisme, « donner sa démission des affaires humaines ». Un pacifisfe dissolvant gagnait toutes les classes, et la politique s'en mêlait. Bien loin qu'il fût jamais question d'évoquer nos traditions séculaires, notre prestigieux passé de « victoires et conquêtes », l'on affectait de se rire des derniers désastres, l'on se blasait sur les dangers d'Outre-Rhin, l'on soupirait sans vergogne après l'amitié du peuple allemand — dût-on la payer de sa lourde hégémonie. Comment le gouvernement de la République, esclave de l'opinion, n'eût-il pas été influencé par cette malsaine passion de la paix ?

La France était vraiment pacifique. Elle le montra au monde entier d'un cœur débordant en cette suprême manifestation du XIXe siècle que fut l'Exposition universelle de 1900. Dans les sentiments si largement cordiaux dont elle accueillit toutes les nations, il parut bien, avec excès même, que la meilleure part allait à l'Allemagne. Nos voisins, toujours immodestes, jouirent

de notre généreuse hospitalité comme d'un hommage rendu sans retour à leur prééminence. Sans aucun doute, ce triomphe raffermit le projet jamais abandonné de nous atteler à leur char. Rêvèrent-ils alors d'une alliance où nous eussions joué le rôle d'un autre « brillant second » ? D'ordre impérial, ils se faisaient tout sucre, tout miel, et, au banquet de clôture de l'Exposition, offert aux membres du Gouvernement français par les Commissaires généraux étrangers, c'est celui de l'Allemagne qui présidait et parlait ainsi : « De ces multipes relations d'affaires et de société ont pris naissance des liens des plus précieux qui, comme nous l'espérons et le désirons, seront maintenus inébranlables également après la clôture de l'Exposition » (1). Il est vrai que, comme le dit en sa réponse le président du Conseil, M. Waldeck-Rousseau, ce n'est jamais en vain que des hommes se réunissent, mettent en commun l'idéal le plus haut. Mais c'est à condition qu'ils apportent la même sincérité à l'œuvre de concorde qui les a rassemblés. Or, juste un an après, M. Waldeck-Rousseau se trouvait forcé de rappeler aux Chambres que la démocratie française n'était pas un pays idéal n'ayant pas de rivaux, qu'il ne lui suffisait pas toujours de ne point décroître quand tout le monde grandissait autour d'elle, et c'est pourquoi il proclamait qu'un peu de fierté, un juste souci du point d'honneur ne sont que de la vulgaire prudence (2).

Cependant, durant les années suivantes, la Fsance semble davantage dédaigner prudence et

(1) 15 Novembre 1900, paroles du Docteur Richter.
(2) Discours du 19 Novembre 1901.

méfiance. Pénétrée des idées *pacifistes*, animée de son généreux esprit de liberté expansive, elle croyait de plus en plus aux promesses de la civilisation moderne, à la fraternité des peuples, au droit des gens. Tandis qu'au contraire en face d'elle, au delà de ses frontières rétrécies, une flamme nouvelle illuminait le droit de conquête. L'Allemagne, tantôt astucieuse, tantôt brutale, possédée d'un égoïsme exclusif, soulevée par « l'orgueil joint à une vaste ambition », s'apprêtait à asseoir sa domination sur l'Europe par la force matérielle. Chez nous, les joies du Portique avec les chimères de l'humanitarisme ; chez eux, les disciplines de la caserne avec les réalités du pangermanisme. L'opposition naturelle d'Athènes et de Sparte !

II

LA FRANCE DEVANT L'EUROPE de 1814 à 1914

Historiquement, ce n'est pas d'hier, c'est depuis un siècle que la France n'a pas cessé d'étaler son amour de la paix.

Dès les dernières années de l'Empire, un violent besoin de repos s'était emparé des esprits, si bien que, en 1814, c'est lui qui eut raison de Napoléon beaucoup plus que la coalition des armées ennemies. L'abdication de Fontainebleau ne fut possible qu'à cause de cet immense désir du rétablissement de la paix générale. Aussi, quand l'Empereur revint de l'île d'Elbe, son prestige lumineux, s'il éblouit un moment le peuple et le soldat, ne réussit pas à éteindre les sentiments pacifiques de la nation. Elle pleura sa gloire, mais elle lui préféra les bienfaits plus stables, quoique plus humbles, du travail.

Les entreprises militaires dont l'étranger autrefois s'autorisait pour accuser la France de faire la guerre pour la guerre, un examen impartial en fixe le point final à Waterloo. Après 1815, nos gouvernements successifs se sont hautement

défendus de poursuivre une politique belliqueuse. Tous étaient sincères. Tous — et le Second Empire lui-même — se sont trouvés aux prises avec des partis patriotes qui, dénonçant à l'opinion publique leur neutralité ou leur inertie dans les affaires de l'Europe, la qualifiaient (non sans raison parfois) de renoncement humiliant. « Il y avait plus de patriotisme sous les jupons de la Pompadour ! » criait un républicain exaspéré à la Monarchie de Juillet. De fait, ce siècle durant, la France s'abstint avec soin sur le continent des guerres d'amour-propre ou d'envahissement. Espagne, Belgique, Etats-Pontificaux, Crimée, Italie, les rares fois qu'elle parut en armes, toujours ce fut avec l'approbation de l'Europe ou avec son concours, un jour en vertu du droit d'intervention issu du Congrès de Vienne, un autre en l'honneur de ce principe des nationalités dont elle se faisait le champion actif aux applaudissements intéressés de la Prusse, hélas ! Jamais, par contre, pas plus en 1830 qu'en 1848, alors que ses révolutions bouleversant l'Europe Centrale désignaient le drapeau tricolore comme le signal de la délivrance, elle ne consentit à entendre l'appel des espoirs libéraux par elle allumés. Elle fit la sourde oreille, et la Pologne, par exemple, en acheva de mourir. Crainte, ou respect du statut monarchique établi par la Sainte-Alliance comme le fondement de l'équilibre européen ? Peut-être bien l'une et l'autre. Lamartine, du moins, le laisse supposer. En son Manifeste aux Puissances, il ne se contente pas de déclarer que la proclamation de la République française n'est un acte d'agression ni contre la monarchie, ni contre la paix ; il parle avec insistance du *respect* dû à des formes de gouvernement *légitimes*, en même temps que de l'aver-

sion pour la guerre inspirée à la République par le souci de sa consolidation et de sa durée. Combien, en dix-huit ans, les républicains avaient changé d'idées et de sentiments! C'est à croire que la politique extérieure de Louis-Philippe, si décriée dans leur camp, avait déteint sur eux largement. Aux Trois Glorieuses, ils exigeaient à grands cris que l'on marchât hardiment vers le Rhin, que l'on y portât la frontière, que l'on continuât par la guerre le mouvement national; en Février, ils protestent par la plume de l'éloquent ministre des Affaires étrangères que la *République n'a pas d'ambition*, que le prestige d'un nom victorieux lui paraît un attentat contre la souveraineté nationale, qu'elle ne respire que des pensées de paix. C'est qu'elle sentait la nécessité de rassurer non seulement l'Europe, mais aussi la France et les intérêts alarmés. La Société française tout entière repoussait l'idée de la guerre, et Lamartine exprimait une vérité lorsqu'il écrivait : — Le peuple et la paix, c'est un même mot!... Bientôt Napoléon III allait lui faire écho, tant il savait les masses paysannes et ouvrières passionnées de repos, et il dit : — L'Empire, c'est la paix!

La paix! la paix! Elle avait tellement gagné l'âme française que M. Guizot, qui n'était certes pas un foudre de guerre, s'en inquiétait au soir de sa vie : « L'amour de la paix, écrit-il dans ses Mémoires, aurait-il aujourd'hui sa source dans la mollesse des mœurs et dans le besoin de ces jouissances matérielles que la paix seule permet et procure? » Interrogation à la fois étrange et mélancolique, pénible comme un aveu, de la part de l'homme qui, fort de son intégrité quasi puritaine, donnait jadis à ses concitoyens le conseil tristement matérialiste : Enrichissez-vous!

L'érudit historien de la *Civilisation* se fût épargné ce doute amer, si le politique eût consenti en lui à reconnaître que la mollesse des mœurs découle en droite ligne de la mollesse des gouvernements. Quoiqu'il en soit, il avait raison ; la France désormais s'apaisait. Visiblement, elle boudait aux batailles et aux conquêtes. Son imagination se satisfaisait à entendre les fanfares joyeuses des régiments marchant de garnison en garnison, ou les récits merveilleux des romanesques campagnes d'Algérie. Démonstrations bruyantes de sa puissance militaire, elles flattaient son amour-propre sans nuire à son bien-être. Sans qu'il y parut en dehors de quelques esprits pénétrants, le sentiment national s'émoussait à mesure que progressait le développement industriel du pays. Les spéculations philosophiques et morales, si élevées sous la Restauration, si honorées dans la bourgeoisie, le cédaient de génération en génération aux préoccupations économiques. La conscience dans les classes aisées s'obscurcissait à l'ombre du commerce et de ses richesses. L'argent battait la gloire. Au reste, les économistes ne considéraient la politique étrangère du pays qu'en rapport avec leurs besoins et leurs goûts. Mais la France dans son ensemble connaissait-elle l'Europe autrement que par l'épopée de la Grande Armée ? L'opinion publique, d'ailleurs limitée, peu renseignée, ignorait à peu près tout des affaires extérieures. Là-dessus, c'est encore M. Guizot qui nous apporte un témoignage probant : « Sur aucun autre point, dit-il, les peuples ne se sont montrés si ignorants de leurs droits et de leurs intérêts véritables, si prompts à n'être que des instruments et des dupes. » Le peuple français, si éclairé, si avisé en matières domestiques, abordait les problèmes internatio-

naux avec autant d'incompréhension que d'irréflexion. Il s'y révélait d'ailleurs étonnamment indifférent. La situation européenne ne le tirait de son insouciance que lorsqu'un incident semblait de nature à troubler la paix. Alors, privé du savoir indispensable au maniement des questions d'ordre général, aucun principe ne réglait ses tendances ni ses opinions : il tranchait de la diplomatie, de nos rapports avec l'Europe, selon ses passions, à travers ses légendes, ses ignorances, ses impressions,

Défaut de jugement réfléchi et absence d'esprit de suite, engouement et égarement, telle est bien la caractéristique des attitudes françaises au XIXe siècle à l'égard des peuples étrangers. Le sentiment populaire, présomptueux et puéril, obéissait à la fois aux calculs de l'égoïsme le plus étroit et aux impulsions de l'amour-propre le plus étourdi. On trouverait les preuves multiples de cette légèreté surtout dans les vicissitudes par lesquelles passèrent durant le siècle nos relations avec l'Angleterre. L'histoire critique n'en a pas encore été tentée, et il faut nous en féliciter, car elle ne serait pas tout à fait à notre honneur. Qu'il suffise de rappeler que le plus anglophile des Français, le roi Louis-Philippe, lequel pourtant tenait à l'amitié britannique par intérêt national peut-être autant que par intérêt dynastique, n'hésita point, au moins une fois, dans l'affaire des Mariages espagnols, à tromper délibérément la confiance des Anglais. L'opinion française admettait de bon cœur l'emploi des moyens les moins honnêtes contre la puissance qu'elle prenait un malin plaisir à appeler couramment « la perfide Albion ». Les deux nations, il est vrai, ne s'étaient jamais beaucoup aimées. Quand Henri IV puis Richelieu avaient pensé

à les rapprocher, ils avaient retrouvé obstinément vivace leur ancienne rivalité : la grande iniquité de Rouen semblait l'avoir scellée d'une haine inextinguible. Cromwell même, malgré sa volonté décidée, hésita longtemps, par peur de froisser le patriotisme anglais, à accepter les grasses avances de Mazarin. Souvent la raison d'Etat se brise devant la résistance opiniâtre des peuples ! En vain, à Londres et à Paris, les deux gouvernements, lassés de s'aheurter, jugeant mieux leur intérêt commun, envisageaient la possibilité d'une paix ferme et durable : l'opinion, des deux côtés du détroit, demeurait réfractaire. « J'espère bien faire perdre aux Anglais l'habitude de regarder les Français comme leurs ennemis naturels », disait en 1717 le ministre Stanhope signant avec le Régent la première Entente Cordiale ; pourtant, à peine quinze ans après, Montesquieu, entendant à la Chambre des Communes les Français *bien malnenés*, remarquait jusqu'où allait *l'affreuse jalousie qui est entre les deux nations*, et encore, beaucoup plus tard, à la veille de publier *l'Esprit des Lois*, livre cependant qui..., il écrivait : « L'Angleterre est une ennemie avec laquelle il ne faut avoir de commerce qu'à coups de canon. » Ainsi, à considérer ce long passé d'aversion mutuelle, l'on s'explique trop bien que les guerres du premier Empire dussent davantage renforcer *l'affreuse jalousie* séculaire. Naturellement, le souvenir de Waterloo ouvrait une blessure cuisante dans l'âme française ; les vaincus, oubliant la part décisive des Prussiens en cette journée mémorable, reportaient toute la rancune de leur défaite sur les Anglais. Même un demi-siècle écoulé, bien des Français, note un témoin, ne pouvaient parler de Shakespeare sans penser à la bataille de Wa-

terloo. Cependant, le cours des idées et des choses, non moins que l'absolutisme de l'Autriche et l'exclusivisme de la Prusse, dictait la conduite de la France moderne. Tout, logiquement, la rapprochait de l'Angleterre, l'amour de la liberté, le respect de l'individu, le goût de la civilisation, la passion des lettres et des arts, comme aussi un même attachement au progrès politique et matériel. Or, contradiction décevante ! l'opposition à une alliance avec nos voisins venait de ceux-là mêmes qui affichaient les mêmes tendances générales qu'eux. De 1815 à 1848, libéraux et républicains prônaient à l'envi les institutions du Royaume-Uni, son gouvernement, son esprit public ; ils attribuaient à leurs vertus nationales les avantages grandissants d'une expansion coloniale et économique poussée jusqu'aux confins de l'univers. Et, en même temps, tout prétexte leur était bon pour exciter l'opinion française contre le peuple qu'ils lui donnaient en exemple. Ce n'est pas la faute de la bourgeoisie avancée, alors empressée à faire naître les occasions de froissement, si des piqûres d'amour-propre provoquées par elle-même n'aboutirent pas à des ruptures éclatantes ! Grâce à quoi notre diplomatie apparaissait inconstante et variée, plus propre à déconcerter les meilleures dispositions. Celles de nos voisins, surtout depuis 1830, s'imprégnaient de cordialité. Certes, l'intérêt national les inspirait principalement, mais le vieux Wellington traduisait l'avis des plus intelligents de ses compatriotes lorsqu'il mandait à Lamartine : « Quand la France et l'Angleterre seront d'accord pour donner la paix au monde, personne ne pourra le troubler impunément. » Un instant, la fraternité d'armes imposée par la Guerre de Crimée permit de supposer l'accord

rêvé enfin réalisé en des nœuds à jamais indissolubles. Mais, une fois de plus, les hommes et les intrigues démentirent l'événement, et, quand la diplomatie impériale sombra à Berlin et à Ems, c'est à l'Angleterre cette fois encore, à sa neutralité que nous avions tout fait cependant pour cimenter, que la France reprocha avec amertume Sedan et l'invasion. De tels désastres, en nous dénonçant notre véritable ennemi naturel, ne dissiperaient-ils pas notre aveuglement ? Notre sol allait-il rester la terre nourricière de l'anglophobie ? On put le croire longtemps encore. Tour à tour la presse parisienne persiflait les Anglais ou les insultait ; Fachoda donnait lieu à une explosion de haine, le Transvaal à une explosion de joie. En vérité, n'est-ce pas un miracle qu'à travers tant de vicissitudes, répétées tout un siècle, la guerre n'ait pas jeté l'une sur l'autre les deux nations ? Le Royaume-Uni, par bonheur, ne compta pas que des ministres opposés par instinct et par principe à leur union, les Palmerston, les Chamberlain ; il eut aussi des Aberdeen et des Lansdowne, dont l'estime clairvoyante s'employa à nouer entre elles des liens solides. De notre côté, un homme d'Etat s'installa au Quai d'Orsay qui était résolu à ne plus travailler comme ses prédécesseurs pour le roi de Prusse : sous sa direction tenace, il fallut bien que la France ouvrît les yeux, qu'elle consentît enfin à une Entente sérieuse, et, cette fois, sans dépit, sans arrière-pensée, non plus seulement, comme au milieu du XIX[e] siècle, dans le désir forcé de dissimuler ses rancunes sous le respect de l'équilibre européen ou l'amour matérialiste de la paix (1).

(1) Au moment le plus aigü de la Question d'Orient, en 1840, la Chambre des députés, quoique partageant

Le rappel des rapports franco-anglais depuis la chute de Napoléon 1er ne représenterait qu'un intérêt purement historique, si, illustrant l'incohérence de notre politique extérieure après le Congrès de Vienne, son imprévoyance, son instabilité, sa légèreté, il ne comportait pour l'avenir l'enseignement de leçons humiliantes ou douloureuses. Tandis que nous nous obstinions ainsi à vivre sous l'influence de malentendus, de préjugés, d'instincts nocifs, qu'en outre nous nous reposions naïvement dans une incommensurable méconnaissance des vrais sentiments de l'Europe à notre endroit, l'Europe se transformait. Elle s'apprêtait à retourner contre nous la propagande — tout à la fois libérale et nationale — des bataillons de la République et des légions de l'Empereur.

Les traités de Paris avaient été pour les Allemagnes la revanche des traités de Westphalie. Ils laissaient la France plus que vaincue, plus que démembrée ; ils la tenaient isolée, surveillée, garrottée. Exclue du concert européen, elle voyait la prépondérance passer à cette maison d'Autriche qui n'était pas seulement l'ennemie de la philosophie et de la liberté, mais dont Frédéric II avait déjà moulé le rôle servile au profit des ambitions de la Prusse. La démocratie française semblait n'avoir été que le fourrier de l'absolutisme et du germanisme. De fait, la pro-

les sentiments belliqueux de M. Thiers envers l'Angleterre, préféra le maintien de la paix pour la seule sauvegarde égoïste de la prospérité matérielle, et elle vota une Adresse au roi, qui disait : « La paix, une paix honorable et sûre qui préserve de toute atteinte l'équilibre européen, c'est là notre premier vœu. »

pagande révolutionnaire développait ses premières conséquences à ses dépens, et, en place du choc des principes appelés à émanciper la conscience de l'univers, croissait un formidable antagonisme d'intérêts puissants et troublants. Là où jusqu'alors la pensée s'était mue dans la spéculation et la sympathie, détachée des rivalités ethniques, un patriotisme nouveau se formait, qui s'infiltrait et se consolidait avec l'aide des réformes militaires ou économiques. Cette paix extérieure dont les fils de la Révolution se montraient assoiffés, l'Europe en usait pour extraire des entrailles populaires le sentiment national. Et un jour vint où ils s'aperçurent que l'hypertrophie du matérialisme égoïste ne constitue pas une sauvegarde contre la marche régulière du monde. Trop longtemps enfoncée dans la médiocrité et la platitude, la pensée française, honteuse d'elle-même, se réveilla. N'obéit-elle qu'aux suggestions de son amour-propre offensé? Se rendit-elle compte que, selon le beau mot de Michelet, les défections de la France sont les agonies de l'Europe? N'importe! Elle s'estima trop écartée des transformations continentales. L'éclipse de son influence morale et politique parut lui peser. Regrets ou remords, M. Jules Favre traduisit l'opinion générale quand il osa dire au Corps législatif : « La France est avant tout un pays d'expansion, il lui est impossible de ne pas sentir avec son esprit, avec son âme, avec son cœur, tout ce qui se passe en Europe et même dans le monde entier. Sans aucun doute, il serait imprudent de lui conseiller ou une politique de propagande ou une politique de taquinerie vis-à-vis des gouvernements étrangers. Mais, suivant moi, aucune querelle ne doit lui être indifférente, elle doit les surveiller toutes ; elle doit se mêler de

toutes celles où l'idée de justice se rattache à ses intérêts plus ou moins éloignés (1) ». Pourtant, de ce langage applaudi, que ressortait-il en dehors des contingences à quoi il s'appliquait ? Associer la justice et l'intérêt dans les rapports internationaux, ce peut être l'idéal de l'esprit humain, ce n'est point l'objet courant de la diplomatie. La France, en réalité contrariée des modifications européennes auxquelles elle assistait impuissante, éprouvait en même temps de l'émulation et de l'envie. Désintéressée, à fleur de peau elle l'était sincèrement ; au fond, elle se demandait si l'heure n'avait pas sonné de réparer les injures et les amputations de 1815. Ses prétentions, si tant est qu'elle les ait réellement mûries, auraient pu trouver leur justification dans ses plaies non oubliées malgré son pacifisme. Mais elle avait le tort de dissimuler ce sentiment derrière un système sans principe directeur ou plutôt à double entente, et c'était celui de l'indépendance des nationalités. A l'abri de ce nouvel élément de la politique internationale, elle rêvait d'agrandissements de territoire sans le risque d'entreprises guerrières, sans coup férir, ou tout au plus par de rapides expéditions à panache.

Le principe des nationalités, en apparence opposé au droit de conquête, devait finalement obtenir son plus éclatant triomphe dans un second démembrement de la France. Elle l'avait adopté avec cette générosité d'esprit qui l'aveugle malgré tout sur ses propres intérêts et l'entraîne à la suite de tout progrès de la civilisation. Qu'elle pût aider les peuples dispersés à se recons-

(1) Séance du Corps Législatif, 10 Avril 1865.

tituer au nom seul de l'idée nationale, ressusciter ici et là la notion politique du patriotisme d'après le droit à l'existence et non plus d'après le sort de la conquête, la doctrine en honneur convenait à son rôle et à ses pensées. Ne conciliait-elle pas, en effet, sa mission civilisatrice, sa règle pacifique, son secret espoir des réparations légitimes ? Seulement, tous les peuples ne la comprenaient pas comme elle-même. La raison d'être d'une nation, son véritable lien, c'est la communauté morale, le sentiment, la sympathie. Or, l'histoire et la politique, pressées par les Etats ambitieux, étendaient les termes de la définition au-delà de ses données naturelles. Combinant les affinités et les intérêts, invoquant la communauté d'origine et de race, l'ethnologie, la géographie, elles aidaient les théoriciens qui s'inspiraient de Bismarck ou de Cavour à tirer du grand principe humain des conclusions opposées à son but initial, telles que la haine farouche de l'étranger et la légitimation de la violence placée sur le même plan que le droit. La France même variait dans ses interprétations, dans leurs conséquences. Selon les événements elle appliquait le principe des nationalités en un sens tout à fait différent. Tantôt, pour la Sardaigne, elle se décidait à une intervention armée ; tantôt, pour le Danemark, elle expliquait son immobilité par son respect pour le principe de non-intervention, et, à ce moment, il parut manifeste que la neutralité serait sa règle désormais. M. Emile Ollivier s'en réjouit devant le Corps législatif, louant le gouvernement de Napoléon III de n'entendre plus, par droit de nationalité, que « le droit qui appartient à chaque peuple de régler librement ses destinées », le félicitant également de faire du principe de non-intervention le principe do-

minant de sa politique étrangère (1). Cependant, cette politique servait singulièrement les projets si visibles de nos ennemis. C'est en vain que Proud'hon et M. Thiers avertissaient le pays des dangers où l'acculerait la fondation de vastes Etats dont l'unité se forgeait sous couleur de nationalité. Une fois de plus, nous étions le jouet de notre générosité et de notre amour de la paix.

Sur nos frontières, le principe des nationalités produisait des fruits pour une part imprévus de ceux qui l'avaient si légèrement propagé, au Sud l'unité italienne, à l'Est l'unité allemande. Il n'était plus question de satisfaire uniquement à des aspirations nationales. La Prusse ne constituait « la patrie allemande » qu'en vue d'établir son hégémonie sur les ruines de *l'ennemi héréditaire*, c'est-à-dire la France. Ses moyens étaient : le fanatisme, la haine, la force. Pour buts, elle avait la résurrection de l'Empire d'Allemagne, les annexions, la main-mise sur l'Europe : elle les réalisa par le principe des nationalités, par la guerre de France, par la Triple-Alliance.

Renan, après nos défaites de 1870, écrivait au théologien allemand D. Strauss : « Notre politique, c'est la politique du droit des nations ; la vôtre, c'est la politique des races ; nous croyons que la nôtre vaut mieux ». Certes, Renan avait raison. Mais, en regard de cette politique idéale, qui aboutissait à l'invasion, à la perte de deux provinces, à une saignée de cinq milliards, l'Allemagne ricanait et montrait son riche butin d'un siècle couronné par le traité de Francfort.

Les nations ont le devoir de se proposer comme règle l'idéal : elles n'ont pas le droit de lui sacrifier leur existence.

(1) Corps Législatif, 27 Mars 1865.

III

LA PRUSSE CONTRE LA FRANCE ET L'EUROPE

Par quelle fatalité, le peuple français, depuis 1815 de tout cœur converti au maintien de la paix, lui subordonnant tour à tour son ambition, son intérêt, son amour-propre, s'est-il vu acculé à la guerre de 1870, précipité dans la guerre de 1914 ? Par quelle fatalité, l'Europe, toujours désireuse d'amener les puissances à respecter les garanties de son droit public, de plus en plus attachée à répandre les bienfaits pacifiques de la civilisation, s'est-elle vu condamnée d'abord aux menaces de la Triple-Alliance, puis à d'immenses armements, enfin aux horreurs de la guerre mondiale ? La réponse est simple : la fatalité s'appelle la Prusse.

Quand on dit que l'Allemagne projetait l'asservissement de la France et de l'Europe depuis cinquante ans, l'on se trompe d'un siècle et demi. En vérité, voilà deux siècles qu'elle méditait de restaurer la grandeur du Saint-Empire romain germanique, ni plus ni moins : son ombre jamais n'avait cessé de la hanter à l'état d'idée fixe. Un moment, l'Autriche abaissée par Richelieu et Ma-

zarin, l'équilibre européen fixé par la paix de Westphalie, ce rêve monstrueux sembla dissipé pour toujours. C'est alors que surgit dans l'Histoire une nouvelle royauté allemande, qui, le reprenant à son compte, allait s'acharner à le réaliser par tous les moyens. A Münster, les négociateurs avaient eu à se défendre contre la rapacité tenace de l'Electeur de Brandebourg ; excédés de ses réclamations, de ses supplications, ils avaient fini par céder, lui accordant des territoires considérables, archevêché de Magdebourg, évêché d'Halberstadt, par là faisant de lui le plus puissant propriétaire parmi les Electeurs de la Diète. Mais le grand terrien, insatiable, était dévoré d'une ambition déréglée. Devenu roi de Prusse par la sottise de l'Autriche, aucun scrupule ne maîtrise plus ses instincts de bête de proie. Les Germains de l'antiquité préféraient obtenir leur subsistance, au dire de Tacite, par le sang plutôt que par le travail. Les Prussiens modernes, dès leur apparition sur la scène du monde, poursuivent l'agrandissement de leur pays par la violence, par la coquinerie, par la fourberie, et leurs rois s'en font gloire (1). Jusqu'à l'érection du duché de Prusse en royaume, le droit public européen regardait la guerre comme un fait exceptionnel : l'état normal, ce devait être la paix. A peine parvenus au trône, les rois de Prusse pratiquent une maxime opposée. Le droit des gens, ils le méprisent ; la paix européenne, ils la troublent avec cynisme, car ils ne connaissent pas d'autre morale que l'esprit de conquête. La politique d'envahissement constitue

(1) Frédéric II : « S'il y a à gagner à être honnête homme, nous le serons ; s'il faut duper, soyons donc fourbes ! »

tout leur principe, et son objet, c'est l'accroissement infini de leur territoire, par l'invasion, l'annexion, la spoliation. Lorsque Mirabeau prononce la parole lapidaire : « La guerre est l'industrie nationale de la Prusse », il résume là toute la conduite du jeune royaume au XVIIIe siècle. Depuis leur entrée en 1701 dans la troisième grande coalition contre Louis XIV jusqu'à leur agression en 1792 contre la France révolutionnaire, à quelle guerre les Prussiens n'ont-ils point participé ? Laquelle n'ont-ils pas fomentée ? Quand la paix, par hasard, rend aux peuples quelque repos, ils n'ont de cesse qu'ils ne l'aient rompue, et ce « pour pêcher en eau trouble », comme l'écrit le duc de Choiseul au prince Kaunitz à l'époque où Frédéric II se fait l'instigateur satanique du partage de la Pologne. La passion guerrière contente à la fois leur cupidité et leur bestialité. Chaque fois qu'ils ont la joie de s'y livrer, c'est en furieux. Ils se vautrent dans le sang avec sadisme, ils entassent sur les maux inévitables des armées déchaînées toutes les calamités et toutes les terreurs, ils jouissent de s'affirmer en d'innombrables carnages, en des sacrifices humains, les héritiers des Vandales, leurs ancêtres directs : « Faut-il qu'à chaque époque de l'Histoire, gémit un ambassadeur autrichien, les soldats allemands commettent des excès qui leur fassent conserver le nom de barbares qu'avaient leurs ancêtres ? » (1) Plainte inutile ! La barbarie est inséparable des armées allemandes, principalement de l'armée prussienne. Ses rois la tiennent sans répit en haleine, sachant trop bien,

(1) Lettre du comte de Mercy-Argenteau au baron de Thugut, 15 Septembre 1793.

avoue Frédéric II, qu'elle est leur unique moyen de se maintenir (1), de s'agrandir, car leur apparente démence sanguinaire est un procédé très réfléchi de conquête. En effet, l'esprit de lucre et de domination les possède totalement. Plus ils se poussent, et plus ils sont âpres à prendre, à voler, plus leur ambition s'étend, non plus comme aux traités de 1648 sournoisement et en geignant, — mais, désormais, ouvertement, brutalement. En 1815, il faut le *veto* résolu du Tsar Alexandre Ier et de l'Angleterre pour les empêcher de s'adjuger l'Alsace et la Lorraine : « La Prusse, dit un des leurs, n'avait apporté au Congrès qu'un désir immodéré d'étendre ses possessions aux dépens de tout le monde, et sans égard à aucun procédé de justice ou seulement de décence » (2). Dès lors, pourtant, ils s'installaient sur le Rhin, acheminement fatal vers la possession des provinces françaises. Encore quelques guerres, encore quelques invasions, et l'obsession du rêve impérial prendra corps, Bismarck en fera une réalité. Comment? Lui-même l'annonce à la face de l'Europe : *par le fer et le sang*. Du moins, l'Empire d'Allemagne restauré, la Prusse va se tenir tranquille : Non ! ce ne sera qu'une étape sur le chemin de la domination universelle. Guillaume II voudra réussir là où échoua Charles-Quint. L'ancien Electeur de Brandebourg bouleversera le monde afin d'égaler Charlemagne.

(1) Frédéric II : « Si jamais on négligeait l'armée, c'en serait fait de ce pays. »

(2) Témoignage de Friederich von Gentz, publiciste prussien, auteur d'un compte-rendu du Congrès de Vienne.

Dès longtemps, l'union des multiples Etats allemands sous la sujétion d'un souverain omnipotent constitua un danger redoutable pour l'indépendance des peuples. La prépondérance de l'Allemagne *une* parut toujours menacer la conservation de l'Europe. Conjurer pareille catastrophe, ce fut la mission de l'Europe moderne, celle qu'avait créée la diplomatie prévoyante de Louis XIII et de Louis XIV. Ce ne fut pas l'ambition égoïste qui forma l'équilibre territorial assis au 17e siècle, ce fut la raison d'Etat de toutes les puissances : le principe, véritable Charte européenne, devait garantir leur existence contre les retours et les envahissements de la vieille féodalité teutonne. A toutes les époques, ce principe supérieur fut la loi de l'Europe. Là-dessus, il faut écouter M. Thiers en son célèbre discours sur les rapports de la France et de la Prusse : « Le plus grand principe de la politique européenne, disait-il en 1866, est que l'Allemagne soit composée d'Etats indépendants, liés entre eux par un simple lien fédératif. Ça a été le principe proclamé par toute l'Europe au Congrès de Westphalie ; c'était le principe adopté lorsque le grand Frédéric signa, à l'occasion de la succession de Bavière, la paix de Teschen, et que toutes les puissances de l'Europe y adhérèrent, toujours avec cette condition essentielle que l'Allemagne serait composée d'Etats indépendants. En 1814... quelle garanties laissa-t-on à la France en se rendant à Vienne, après avoir signé le traité de Paris ? J'en ai les termes, et voici la principale de ces garanties : *L'Allemagne sera composée d'Etats indépendants, unis par un lien fédératif.* On renouvelait là un grand principe européen que l'Allemagne doit être composée d'Etats indépendants... principe que le Congrès de Vienne a for-

mellement maintenu » (1). Ainsi, comme le rappelait M. Thiers, nos vainqueurs de 1815, eux-mêmes, rendaient hommage à la vérité proclamée par la France en 1648. D'ailleurs, n'est-ce point parce que le Congrès de Westphalie constituait la reconnaissance du droit public européen, parce qu'il rendait l'indépendance aux Etats allemands en dispersant l'Empire, que les traités d'Osnabruck et de Münster furent surnommés le Code des Nations ?

Que si l'on jette un regard impartial sur la politique extérieure de Louis XIV, et du reste sans être tenté d'absoudre ses guerres d'ambition, l'on est forcé de reconnaître qu'elle s'inspirait du même principe, qu'elle embrassait l'Est dans une pensée nationale de protection contre les Allemands. Politique inaugurée au début du XVIe siècle par François Ier, continuée par Henri IV et Louis XIII, et qui avait rencontré un interprète si lucide, si ferme, si français, dans le roi Henri II, pauvre roi injustement oublié de la France, pour laquelle cependant il reprit Boulogne et Calais, à laquelle il réunit les Trois Evêchés Metz, Toul et Verdun, lui fixant pour but les routes de l'Est parce qu'elle « ferait mieux son profit de ce côté qu'en Italie », luttant inlassablement contre Charles-Quint et Philippe II, forçant le premier de renoncer la rage au cœur à la domination sur l'Allemagne (2). Eh bien, ce que Louis XIV se

(1) Corps Législatif, séance du 2 mars 1866.

(2) Henri II avait été appelé contre Charles-Quint par les princes d'Allemagne, « pour résister, disaient-ils, aux pratiques de l'Empereur, employées à faire tomber leur chère patrie *en une bestiale, insupportable et perpétuelle servitude.* » Or, parmi les signa-

proposait à son tour, c'était de transformer la frontière française en une profonde barrière impénétrable aux hordes germaniques. Il n'y avait pas si longtemps, deux ans seulement avant sa naissance ! qu'à la suite des Espagnols elles avaient envahi les riches vallées de la Somme et de l'Aisne, atteignant Pontoise, menaçant la capitale (dont les habitants à leur approche fuyaient sur la Loire), dévastant le pays, semant partout l'effroi. L'épouvante demeurait de ces cavaliers d'Allemagne qui s'étaient comportés en bandits (1). Mettre le royaume à l'abri de leurs incursions, voilà la pensée de Louis XIV. Quand Strasbourg devient ville française, quelle signification attribue-t-il à cet événement ? La France fermée à l'Allemagne — et ce fut la légende de la médaille qu'il fit frapper. Quand Luxembourg tombe entre ses mains, quel mobile lui conseille d'y construire une place forte ? Vauban nous le révèle : « Mettre la frontière en état tel que les Allemands ne pourront jamais attaquer le royaume de ce côté. » De même de toutes ses entreprises à l'Est. Un souci national le dirigeait exclusivement, le même qui faisait dire à Turenne : « Il ne faut pas qu'il y ait un homme de guerre au repos en France, tant qu'il y aura un Allemand en Alsace. » Par malheur, il commit des fautes, et les traités de Ryswick, de Rastadt, de Bâle, réduisirent les précieuses Marches gardiennes de la France. Mais la mauvaise fortune ne nous enlevait ni Strasbourg ni Landau, ni Huningue ni

taires de cette ardente déclaration, faite dans l'année 1551 pour la défense de la liberté des Allemagnes, on voit figurer l'Electeur de Brandebourg.

(1) Il y eut, dit Michelet, « un indicible effroi dans les campagnes. Toute la barbarie des guerres turques : incendie, pillage et massacre. »

Neuf-Brisach. Pour notre sécurité autant que pour celle de l'Europe, il nous restait quand même ce merveilleux, ce solide boulevard d'Alsace. De sorte que le système d'équilibre conçu par nos rois persistait en ses grandes lignes. Le Code des Nations était toujours le fondement de l'organisation continentale. Il ne devait être déchiré que beaucoup plus tard, par ces mêmes rois de Prusse dont Louis XIV avait si justement repoussé l'élévation au trône, et seulement lorsque l'Europe, infidèle à son passé et à son intérêt, aurait l'aveugle égoïsme de permettre aux Allemands de subsistuer au traité de Münster celui de Francfort. Les puissances rivales de la France, les grandes et les envieuses, eurent alors le droit, il est vrai, de se réjouir à la voir pantelante et démembrée. Cependant, ce n'était pas un mot creux, il était plein de sombre visions, que celui du ministre autrichien, M. de Beust, après Sedan : « Je ne vois plus d'Europe ! » L'aigle impériale d'Allemagne désormait la cachait en la couvrant de ses serres.

On ne peut imputer l'aveuglement de l'Europe dans le XIXe siècle qu'à l'aberration. A ses yeux, les traités de Paris possédaient la vertu d'enchaîner les puissances signataires : elle ne redoutait pour le nouvel équilibre européen que les revendications de celle au détriment de qui elles l'avaient imposé, la France. Or, c'est la Prusse qui en préparait la rupture. Si les puissances victorieuses avaient supposé que leur rude Alliée renoncerait en toute sincérité à ses prétentions sur les provinces françaises, elles connaissaient mal ses instincts avides, ses ambitions colossales. S'établir enfin sur le Rhin, ce n'était pas assez pour la Prusse. Il lui fallait Metz et Strasbourg, il lui fallait l'hégémonie sur l'Allemagne, sur l'Eu-

rope tout entière. Qu'importaient les règlements solennels de 1815 ! Elle les briserait par la force, dès qu'elle en aurait le pouvoir. L'Europe est impardonnable de n'avoir alors rien compris, rien prévu, car la Prusse dressa ses batteries immédiatement après Waterloo. Ses rêves séculaires de conquête, de prépondérance, dès lors elle les matérialisa avec une opiniâtreté forcenée. Sa discipline ne négligea ni le corps, ni l'esprit, ni l'âme populaire. L'armée réorganisée, l'école développée, le patriotisme exalté, de plus elle voulut s'associer les intérêts, et, pendant quarante ans, l'unité commerciale fraya avec le Zollverein les routes à l'unité politique. D'un mouvement aussi large, aussi intense, tendant par toutes ses vagues à rapprocher toutes les provinces, fatalement il résulterait une immense fermentation nationale : ce n'est pas sans plan préconçu que l'on chauffe les peuples à les affoler ! Quand retentirent les strophes guerrières de Becker :

Non ! ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand !

L'enthousiasme enflamma la vieille Allemagne, et, du même coup, était posée la question du Rhin ! La poésie, prêtant sa lyre au pangermanisme bouillonnant, créait de toutes pièces l'idée populaire du Rhin allemand. Jusque-là, depuis les temps les plus reculés, le Rhin avait été sacré frontière naturelle de la France. C'est un droit historique qui remontait à César, que les rois de France avaient obstinément défendu, que le Comité du Salut Public avait résolu de ne pas céder. Eux-mêmes, nos ennemis, en ont fait l'aveu, à commencer par Arndt, le premier pourtant qui osa sous Napoléon appeler le Rhin « le fleuve de l'Allemagne », jusqu'à Karl Marx, qui écrira en 1870 que la ligne du Rhin doit pro-

téger Paris. Mais, en 1815, les Alliés avaient commis une faute capitale, celle d'aider la Prusse à bousculer les assises de l'Histoire. Le prince de Metternich ne se souvint plus que, deux ans plus tôt, il était d'avis que l'Europe n'établirait la paix générale qu'en « renfermant la France entre *le Rhin*, les Alpes et les Pyrénées ». De ce jour, l'Allemagne, stimulée par la Prusse, ne se contint plus. Oubliant que la langue ne fait pas la nation, elle arguait de la linguistique, au défaut de l'Histoire, pour convoiter les pays rhénans comme son domaine naturel. *L'Hymne du Rhin* devenait le chant national, et, bientôt, résonnait en écho à travers les Allemagnes le farouche cri d'appel parti de la Cour de Berlin : Au Rhin, au Rhin, au Rhin allemand ! Ainsi se formulaient, se précisaient, se découvraient les lointaines, les ténébreuses pensées des Hohenzollern. Oh ! maintenant, ils les cachaient à peine. Le véritable objet de l'unité allemande s'éclairait : c'était l'ascension à l'Empire de la maison de Prusse. Voyant son astuce envahissante, rappelant à son sujet le mot de ce Romain qui, au milieu des proscriptions, disait : « Ah ! maudite maison d'Albe ! Elle me coûtera la vie ! » un homme d'une rare perspicacité, M. Thiers, déclare à ce moment que ce langage, c'est celui que peuvent tenir bien des petits Etats en Europe. Mieux encore, M. Thiers devine toute la profondeur des desseins de la Prusse, il la montre se servant à son profit des idées nationales allemandes s'emparant des Etats du Nord, plaçant les autres sous son influence, admettant l'Autriche comme protégée dans ce nouvel ordre de choses, puis, en prophète génialement inspiré, il déchire les voiles de l'avenir : « Et alors se passera un grand phénomène vers lequel on tend

depuis plus d'un siècle : on verra refaire un nouvel empire germanique, cet empire de Charles-Quint qui résidait autrefois à Vienne, qui résiderait maintenant à Berlin, qui serait bien près de notre frontière, qui la passerait, la serrerait, et, pour compléter l'analogie, cet empire de Charles-Quint, au lieu de s'appuyer, comme dans les 15e et 16e siècles, sur l'Espagne, s'appuiera sur l'Italie ! » Tel était exactement, comme si l'homme d'Etat français l'eût lui-même tracé, le vaste plan de M. de Bismarck. Malgré l'opposition des peuples allemands, dont le patriotisme alors s'amalgamait quand même avec de vagues sentiments d'indépendance locale, malgré l'opposition de la Prusse même, encore inconsciente de sa fortune immanente, le ministre du roi Guillaume le réalisait d'un génie patient et sûr. Combinant les mille artifices de l'intrigue, les coups d'une diplomatie tantôt hypocrite tantôt brutale, les décisions assénées de la violence, il mettait le sceau à l'apogée des Hohenzollern par l'unité de l'Italie, par les guerres de Danemark, d'Autriche, de France.

Cependant, l'Europe déconcertée fermait les yeux. Et la France, dormait-elle ? Des penseurs, des écrivains, des poètes, parfois s'émouvaient (1). Quant aux politiques, ils discouraient. Tandis que le Gouvernement, dominé par le principe des nationalités, suivait la ligne contradictoire

(1) C'est ainsi que la question du Rhin, surexcitant les imaginations, inspira, comme on sait, Alfred de Musset, et mit la plume à la main de quantité d'écrivains. En 1840, Edgar Quinet écrivait que les Allemands sur le Rhin avaient « le pied sur notre gorge », et, en 1843, Louis Blanc disait : « Que l'Allemagne ne s'y trompe pas : la question des

que nous avons dite, eux, troublés par les problèmes intérieurs, ils se divisaient sur l'attitude à tenir envers l'Etranger. Leur absence d'union, leur inintelligence (osons le mot) dans la conduite des intérêts nationaux, elles apparurent manifestes à propos de l'affaire des Duchés. L'Allemagne, dédaigneuse de leurs discussions, se formait, que les représentants de la France en étaient encore à le nier ! Certes, pas tous ! on l'a vu plus haut. Au Corps Législatif, une minorité faisait entendre des avertissements précieux. Tel M. Jules Favre. Il dénonçait avec force les agrandissements de la Prusse, il indiquait leurs conséquences inévitables : « Les audaces de la Prusse ont été jusqu'ici couronnées de succès ; l'Autriche est reléguée au second plan... je dis qu'il y a là un très grave danger pour la France, un danger moral et un danger matériel. Il y a un danger moral précisément à raison de ces traditions séculaires chez nous, de ce génie national, qui ne permettent pas qu'en Europe, à nos portes, de grands événements puissent s'accomplir contre le droit et la justice, contre les protestations de la France, sans que la France les fasse respecter. Il y a aussi ce danger matériel que la Prusse nous touche, qu'elle limite nos frontières. On ne peut pas dire ici, comme pour la Pologne, qu'il s'agit d'une question dont nous sommes préservés par la géographie. Si, d'une main, la Prusse touche aux rivages du Rhin et de l'autre à la Baltique, soyez sûrs qu'elle aura conquis en Allemagne et dans le monde entier un ascendant militaire et

bords du Rhin est pour la France non pas une question d'agrandissement, mais une question de défense nationale. Il n'y a pas ici esprit de conquête, mais besoin de sécurité. »

politique qui ne tournera pas au profit des destinées de la France » (1). C'était là le langage d'un patriote avisé, mais, dans la même séance, M. Emile Ollivier, rhéteur né, avocat sinueux, politicien de tempérament, courtisan plus qu'homme d'Etat, louait l'Empereur, prêchait la confiance, suppliait humblement l'Allemagne de ne pas croire que la France partageât l'opinion de M. Jules Favre. Selon lui. et la majorité l'applaudissait, la séparation des Duchés était légitime, *l'émancipation* des Allemands du Nord conforme à la justice, la neutralité de la France propice à faire échouer M. de Bismarck. Qu'on laissât en lutte, aux yeux de l'Europe entière, M. de Bismarck et le droit : « Alors, s'écriait l'orateur, je ne craindrai rien pour le droit ! » (2). Mais M. Emile Ollivier allait plus loin. Rassemblant en une égale aversion la Russie, l'Angleterre, l'Italie, il conseillait à la France de rechercher l'alliance avec l'Allemagne : « L'Allemagne est notre rempart, notre avant-garde... Du jour où nous pourrons compter sur l'alliance de l'Allemagne... l'équilibre général sera alors mieux assis, et, en présence de la Russie, ayant à nos flancs l'Angleterre qui se défie, l'Italie qui se forme, nous aurons quelqu'un pour nous assister ». A la lumière de l'Histoire, oh ! pas seulement celle de la fin du XIXe siècle, celle aussi dont nous venons de rappeler à larges traits les tragiques étapes, un pareil degré de cécité confond l'esprit. A quoi donc servait la science de M. Thiers, son

(1) Corps Législatif, séance du 10 avril 1865.

(2) Les événements furent impuissants à convaincre M. Emile Ollivier de son erreur capitale. Quand l'Annexion des Duchés fut consommée, il persista à approuver la non-intervention de la France, ainsi qu'il le déclara dans un discours le 2 Mars 1866.

expérience, sa lucidité, son patriotisme ? Il faut le dire, de nouveau l'amour de la paix, comme en 1830, comme en 1848, l'emportait sur la dignité, sur l'intérêt. Les sophismes de M. Emile Ollivier se renforçaient des faiblesses de l'opinion publique. Si la Chambre l'approuvait, c'est surtout parce qu'elle l'entendait soutenir la politique pacifique, parce qu'en proclamant que la France ne devait pas se mêler des querelles étrangères il flattait son penchant. Elle se doutait que cette voix était autorisée. Et, en effet, c'est la même doctrine qu'exposera au nom de l'Empereur le ministre d'Etat, M. Rouher, le jour où il sera obligé de caractériser sa politique ; des trois termes en lesquels il la résumera, le premier, ce sera : politique pacifique (1). Cet attachement maladif à la paix, c'était l'abdication du rôle de la France.

M. Thiers, dont on ne saurait trop admirer la prescience, la fermeté, en ces temps d'abandon général, déploya les immenses ressources de son savoir et de son talent pour ressusciter son pays. Une première fois, deux ans auparavant, il avait été trop bon prophète en annonçant comme un phénomène infaillible l'unité italienne préparant les voies à l'unité allemande, toutes deux ensuite s'alliant pour se donner la main par-dessus les Alpes. L'affaire des Duchés lui servit de thème à un exposé magistral de la situation faite à l'Europe par la Prusse (2). L'unité allemande, monu-

(1) Discours de M. Rouher au Corps Législatif, séance du 3 mai 1866. Il disait que la politique de la France se résumait en trois termes : politique pacifique, neutralité loyale, entière liberté d'action.

(2) Corps Législatif, séance du 3 mai 1866. Déjà, à la séance du 2 mars précédent, M. Thiers, dans la discussion sur l'Adresse à l'Empereur, avait parlé des affaires allemandes dans le même sens.

ment de la politique prussienne, révolutionnerait l'équilibre européen. On a vu, dans le passage cité plus haut, avec quelle évidence il démontra que l'équilibre de l'Europe consiste surtout dans la proportion des forces en Allemagne. Or, précisait-il, l'équilibre européen est l'intérêt de tous, l'intérêt de la société universelle : « Aujourd'hui, on cherche à jeter le ridicule sur ce mot d'équilibre. Savez-vous ce que c'est que l'équilibre européen ? C'est l'indépendance de l'Europe. L'équilibre européen, c'est le soin constant de toutes les nations, dans les temps modernes, à veiller les unes sur les autres, à s'observer, à empêcher que l'une d'elle ne prenne des proportions inquiétantes pour les autres, et à se réunir pour lui tenir tête dans l'intérêt d'un certain équilibre de forces ; c'est de là qu'est venu le mot d'équilibre. » La France, au nom de cet équilibre même, avait le droit de s'opposer à toute politique qui altérerait, aux dépens de tous, la proportion relative des puissances actuelles de l'Europe. Mais elle en avait aussi le droit dans son intérêt propre. Comment serait-elle restée étrangère aux événements en cours ? Les visées de la « patrie allemande » n'étaient pas dirigées seulement contre le Danemark et contre l'Europe, elles l'étaient également contre elle-même. Le morcellement du Danemark, renouvelé du partage de la Pologne, constituait une odieuse iniquité ; l'agrandissement de la Prusse attentait, au mépris des grands principes du droit public continental, à l'indépendance de l'Europe autant qu'à la liberté des Allemands ; la restauration de l'ancien empire féodal menacerait l'existence de la France : « Et lorsqu'elle a lutté deux siècles, s'écriait M. Thiers, depuis la grande journée de Marignan, en 1515, jusqu'à celles de Villaviciosa

et d'Almanza, en 1707 et en 1710, pour séparer en deux la couronne de Charles-Quint, en jetant une moitié vers Madrid, une autre vers Vienne ; lorsqu'elle a lutté deux siècles, depuis Marignan jusqu'à Almanza, pour détruire ce colosse, elle se prêterait à le voir réédifier sous ses yeux! Non, non, Messieurs, ce serait trahir indignement les intérêts de la France ! » Inutiles adjurations ! Inutiles rappels de l'histoire et de la raison ! La puissance d'argumentation de M. Thiers, cet enchaînement méthodique de preuves, de faits, de considérations supérieures, ce souffle magnifique d'un patriotisme trop justement alarmé, rien n'eut le don de désabuser le Gouvernement et les députés. Et, en ce débat où se jouaient les destinées de l'Europe, le ministre d'Etat mit son habileté à donner le change par une diversion singulière. Comme l'orateur national, c'est M. Thiers que nous voulons dire, avait montré l'Italie prête à aider la Prusse dans son agression contre l'Autriche, demandant que la France retirât dès lors son appui à sa protégée. (*Il y a quelqu'un qui m'est plus cher que l'Italie, c'est la France, et de beaucoup !*) M. Rouher déclara que l'Italie venait de lui notifier qu'elle prenait l'engagement de ne pas attaquer l'Autriche. Le Corps Législatif acclama le ministre d'Etat : M. Thiers n'avait plus qu'à se taire. Seulement, trois mois après, lorsque la Prusse fit à l'Autriche la guerre qui se termina par la bataille de Sadowa, elle eut pour alliée cette même Italie dont M. Rouher s'était porté garant. Sans doute l'Italie vit son armée battue à Custozza, sa flotte détruite à Lissa, mais elle n'en avait pas moins obligé l'Autriche à diviser ses forces, et c'était le gros service qu'attendait d'elle M. de Bismarck. Les prophéties de M. Thiers se réalisaient. La France

courait à sa perte, l'Europe, comme il l'avait dit, à l'empire de la force brutale (1).

L'abîme, en effet, s'ouvrait peu après Sadowa. La désastreuse guerre de France achevait d'édifier l'Empire d'Allemagne. Alors l'Europe bouleversée ne sut plus ce que c'est que la tranquillité. En place, elle eut « la paix armée », état dérisoire dont les fondements reposaient sur le service militaire universel et sur les charges de guerre formidablement accrues. Les idées de pacification générale, de fraternité des peuples, auxquelles elle avait pendant le dix-neuvième siècle si naïvement subordonné les nécessités capitales de son existence, faisaient d'elle une caserne, sous la menace constante des invasions.

L'Allemagne exultait. Presque au zénith de la gloire et de l'orgueil, elle clamait dans l'univers : *Deutschland über alles !* L'Allemagne au-dessus de tout !...

(1) M. Thiers avait commencé son discours en ces termes : « Je viens défendre cette chose sainte et sacrée qu'on appelle le droit, et qui est aujourd'hui odieusement foulée aux pieds ; je viens défendre le droit, sans lequel aucune nation ne peut vivre en repos, le droit, qui fait non seulement la sécurité des nations, mais leur dignité et leur moralité, et sans lequel, il faut le dire, l'Europe serait bientôt une Asie vouée à l'Empire de la force brutale. »

IV

DEVOIRS DE L'EUROPE ET DE LA FRANCE ENVERS LA PRUSSE ET L'ALLEMAGNE

Sous le Second Empire, au moment où l'on commençait d'entrevoir plus clairement les ambitions de la Prusse, un penseur français disait que, si elle devenait trop menaçante, il faudrait garantir la paix en lui passant « la camisole de force ». Ce n'était point un esprit belliqueux, ce n'était pas même un partisan des frontières naturelles qui formulait de façon aussi catégorique la condition première de la paix générale : c'était Proud'hon. Un siècle avant lui, deux puissances souveraines, pressentant à quels dangers les Hohenzollern exposeraient l'Europe, concluaient pareillement :

« Le repos de l'Europe ne pouvant jamais être assuré, à moins qu'on ne parvienne à ôter au roi de Prusse les moyens de la troubler. Leurs Majestés Impériales feront tous leurs efforts pour rendre ce service à l'humanité. »

Ce serment figure dans la convention intervenue, le 22 janvier 1757, entre les impératrices Marie-Thérèse d'Autriche et Elisabeth de Russie.

Le XVIIIe siècle puis le XIXe, inférieurs en poli-

tique extérieure aux siècles qui les précédèrent, n'ont pas su prémunir l'humanité contre les malheurs qui la guettaient. Le roi de Prusse, se jouant des méfiances et des obstacles, a finalement déchaîné la guerre mondiale. Ainsi, par la force des choses, la mission fatidique de libérer le monde, de le délivrer de son ennemi naturel, incombe à l'âge présent.

Telle sera l'œuvre du Congrès que réunira la victoire des Alliés. Autrefois, les Congrès qui parachevaient les grandes guerres tâtonnaient en des fluctuations de contrepoids ; ils duraient des mois, des années, pour la joie des princes et des diplomates. « C'était là, raconte Chateaubriand dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, qu'on s'amusait et qu'on se partageait quelques peuples ». L'Europe a évolué, les destinées de la terre sont en cause, il ne s'agit plus aujourd'hui de parader tout chamarré en des représentations ou des bals pour le triomphe des intrigants habile à doser les appétits des maisons souveraines. M. de Bismarck nous a enseigné à Francfort la meilleure manière d'opérer quand on sait ce qu'on veut : vitement et durement, car, disait-il : « Il ne faut laisser aux vaincus que les yeux pour pleurer ». Le vaincu, cette fois, c'est l'autocratie militaire bâtie sur cette cruelle maxime ; le vainqueur, la coalition des peuples libres. Iraient-ils perdre leur temps en des marchandages, des compromis, des commisérations, d'où l'ennemi du genre humain se relèverait quelque jour de nouveau formidable ? Ils auront à dresser un autre Code des Nations. Ce qu'ils y devront mettre, avec la paix générale solidement assise, c'est l'établissement de l'équilibre mondial, c'est la reconstitution de l'Europe, c'est la restauration de la France dans son intégrité ancienne. A coup

sûr, ils se montreront d'une justice impitoyable. Le conflit universel ne saurait se terminer que par l'effondrement de la puissance qui avait rêvé d'être la maîtresse de l'univers. L'innombrable Alliance du salut public doit avoir pour couronnement de sa victoire une diplomatie de salut public.

Non, non, ce n'est pas d'un équilibre factice, basé sur des concessions réciproques, calqué sur les divisions infligées hier à l'Europe par les trocs et les rapts de la Prusse, qu'auront à s'occuper les plénipotentaires des puissances. Tout l'artificiel des arrangements anciens doit disparaître de l'ordre de choses à édifier. On ne brisera le système actuel qu'en le pulvérisant. C'était, sans aucun doute, la conviction du président Wilson, lorsqu'il disait à Mount-Vernon : « Le passé et le présent sont engagés dans un corps à corps mortel et les peuples du monde sont voués à la destruction. Entre ces deux parties, à cette lutte, il ne peut y avoir qu'une issue. Le règlement doit être définitif. Il ne peut comporter aucun compromis. Aucune solution indécise ne serait supportable ni concevable » (1). Oui, il faut que l'ordre nouveau, fondé sur la paix et sur la justice, affranchisse le monde de la servitude allemande.

En déclarant la guerre de 1914, quel but poursuivait donc l'Allemagne elle-même, que voulait-elle ? *Organiser l'Europe,* car elle estimait que, jusqu'à présent, l'Europe n'a pas été organisée (2). On sait quelle signification les Allemands donnent à cette formule. Organiser l'Europe, c'est la dépecer à leur profit, c'est recommencer ce

(1) Discours du Président Wilson, 4 juillet 1918.
(2) Paroles textuelles du Professeur Ostwald en 1914.

« crime de l'Histoire » que fut le partage de la Pologne en anéantissant là-bas la Serbie, ici la Belgique, c'est annexer les petits peuples, c'est démembrer les grandes puissances, au total c'est subjuguer le vieux continent tout entier sous la prééminence cuirassée de l'Allemagne prussienne. Voilà bien l'ambition de l'Empereur Guillaume II et de ses sujets. « C'est à l'empire du monde qu'aspire le génie allemand ! » osait proclamer l'Empereur il y a déjà longtemps (1). Ambition tellement avouée, avant la guerre et depuis (2), que les diplomates n'auraient qu'à choisir dans l'amas des preuves écrites et des faits patents. Devant semblables monuments du pangermanisme conquérant, se contenteraient-ils de demander à l'Allemagne que, selon le mot moins sensé que poétique de Lamartine, elle donne des gages à l'humanité ? Dévaster les terres et les mers, brûler les villes, saccager les campagnes, immoler des millions d'hommes, déchaîner sur l'univers l'anarchie et le sang, quoi ! tant de forfaits aboutiraient à la conservation de l'unité allemande à peine écornée ? Ce serait d'une dérision par trop lamentable ! Les Allemands ont raison, il faut organiser l'Europe, c'est vrai, mais contre eux — en les ramenant à leur premier état. Si l'Europe, pusillanime, se dérobait lâchement à ce grand devoir, jamais elle ne connaîtrait ni harmonie,

(1) Discours de Guillaume II à Aix-la-Chapelle, le 20 juin 1902.

(2) Il est à peine besoin de rappeler que, dès le temps de paix, l'Allemagne s'annexait sans vergogne plusieurs pays dans ses Atlas et ses Manuels de géographie. Par exemple, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg y étaient qualifiés de petits Etats de nationalité allemande.

ni stabilité. La destruction de l'Empire d'Allemagne lui est dictée par l'Histoire, par la Justice, par l'Humanité.

L'objet des plénipotentiaires ne sera pas moindre que de désempester le monde, d'extirper la barbarie allemande, de purifier l'Europe en lui rendant le souffle, l'air, la vie. Les peuples, sous le sceptre germain, étouffaient. Pas un qui ne tremblât pour son existence. Comment s'en étonner, quand on voyait l'expansion allemande tantôt s'infiltrer dans les pays les plus fermés, tantôt renverser les frontières, tantôt porter avec elle par-dessus les fleuves et les monts la conflagration ou la révolution ? Oh ! oui, l'Europe est à renouveler. Un mur d'airain suffirait-il à la préserver des mêmes commotions ? Peut-être de hautes raisons morales, venues des rivages de l'Atlantique, pénétreront-elles les architectes de l'ordre nouveau. Sûrement, ils se garderont d'écarter l'idée de châtiment. Mais, trop souvent, la Justice théorique, d'essence si noble, aime à planer au-dessus des considérations moyennes. Peuples ou individus, les criminels ne retiennent les malédictions que si elles sont accompagnées d'expiation. Contre la puissance qui attenta à la paix et à la liberté générales, un seul châtiment est applicable : la suppression du système interne qui aida à la perpétration de son crime, par conséquent le retour à la séparation distincte des anciennes Allemagnes, l'isolement de la Prusse. L'Allemagne objecterait-elle, par hasard, que ce serait s'immiscer dans ses affaires intérieures, acte foncièrement contraire au principe supérieur du droit public européen, lequel proclame l'indépendance des nations dans la formation de leur système organique, social, gouvernemental ? Ce principe, il est vrai, constitue la règle domi-

nante du droit international moderne. Et qui donc le premier l'outragea, si ce n'est le royaume de Prusse ? Quand donc hésita-t-il à transformer l'état de ses voisins, lorsqu'il le crut bon pour s'engraisser de leurs dépouilles et s'arrondir ? Quels scrupules internationaux arrêtèrent ses sanglantes convoitises jadis en Pologne, ensuite en Danemark, en Alsace-Lorraine, hier en Belgique ? Respecta-t-il jamais la volonté des peuples, pas plus que l'équilibre européen ? Obéit-il jamais à d'autres maximes directrices que celles mises en honneur par Frédéric II : la fourberie, la violence ? Comment ! aujourd'hui encore, dédaigneux de toute justice humaine et de tout droit public, il prétend s'impatroniser dans l'Europe entière par la force, et, demain, la force se tournant décidément contre lui, il invoquerait la protection des principes qu'il a sans remords souillés de ses abominations ! La défense serait risible, sans valeur morale ni juridique, car les faits ne sont pas les seuls à condamner la Prusse : il y a l'Histoire, il y a les principes aussi.

En effet, il y eut un temps, c'est à la fin du premier Empire, où la Prusse fit entendre une voix approbatrice parmi les puissances européennes qui en appelaient contre la France, non plus à la force qui avait dit son dernier mot, mais à un principe international : le principe d'intervention. Alors, elle argua avec les autres de l'intérêt européen en vue de modifier le système français. L'Europe, estimant que ce n'était pas assez d'avoir écrasé Napoléon I[er], avait résolu de dissoudre son œuvre complètement. Que le principe d'intervention servît de paravent à des intérêts particuliers, ce point n'est pas en cause ici. Il avait pour argument capital une considération supérieure : le sort de l'Europe. Or, l'Europe,

jugeant le système français *incompatible avec la paix et l'indépendance des nations*, décidait de profiter des circonstances pour détruire ce système. Théorie d'occasion ? réprouvée par les peuples civilisés de l'époque ? Non ! puisque l'Angleterre, si fermement dévouée à la loi d'indépendance qui régit les peuples libres, la fit sienne avec éclat. Elle admit parfaitement que l'Europe a le droit d'intervenir, pour son intérêt, dans les affaires intérieures des nations. Déjà, en 1793, l'Angleterre, pour faire la guerre à la Révolution, n'avait-elle pas invoqué *l'état même de la France?* En 1800, quand Lord Granville fit savoir au prince de Talleyrand qu'il ne pouvait traiter avec le *système actuel* de la France, c'est-à-dire avec Bonaparte, ne soutenait-elle point qu'il n'y avait pas de garantie pour le maintien d'une paix quelconque tant que *le système politique de l'intérieur* de la France continuerait d'exister ? Doctrine adoptée par la Grande-Bretagne tout entière, elle réunit en 1815 au Parlement le Cabinet et les membres de l'opposition ; ils s'accordent à dire que la constitution française n'est que la guerre, une stratocratie en hostilité avec l'Europe, et ils concluent avec le premier ministre Lord Liverpool : « Nous avons le droit de vouloir que la France n'ait pas un gouvernement qui menace le repos des autres nations ; nous ne devons pas refuser de nous associer à ceux qui veulent écraser un des plus grands maux qui aient jamais existé. » Ceux-là, qui étaient-ils ? sinon la Prusse et ses Alliés. Au débarquement de Napoléon, leurs plénipotentiaires réunis à Vienne l'avaient déclaré « ennemi et pertubateur du repos du monde », en vertu de quoi les armées se mettaient en marche contre lui, mais contre lui seul, affirmaient-elles. Ce-

pendant, les puissances n'avaient plus à le redouter : elles l'avaient transporté à Sainte-Hélène, lorsqu'elles formèrent une Ligue « pour la sûreté de leurs Etats et la tranquillité générale de l'Europe » (1). Là donc, qui visaient-elles ? La France toute seule, la France où elles avaient restauré la Monarchie légitime, la France dont elles continuaient toutefois de craindre l'esprit guerrier. De ce sentiment était venu leur refus de toute paix avec l'Empereur à son retour de l'Ile d'Elbe. On lit, en effet, dans la déclaration de principe faite, le 12 mai 1815, à Vienne : « La paix avec un gouvernement placé en de telles mains, et composé de tels éléments, ne produirait qu'un état perpétuel d'incertitude, d'inquiétude et de dangers. Aucune puissance ne pourrait réellement réduire son établissement militaire : les nations ne jouiraient d'aucun des avantages d'une véritable pacification, elles seraient écrasées par des charges de toute espèce ; il n'y aurait aucune stabilité dans les relations politiques ; l'Europe alarmée s'attendrait à de nouvelles explosions ; les souverains ont pensé qu'une guerre ouverte, avec tous ses inconvénients et ses sacrifices, serait préférable à un état pareil. » Enfin, bien qu'elles se défendissent de vouloir imposer à la France une forme de gouvernement, elles écrivaient dans le même document : « Conformément à ce principe, les puissances ne se croient pas autorisées d'imposer un gouvernement à la France, mais elles ne renonceront jamais au droit d'empêcher le rétablissement en France, sous le nom de gouvernement, d'un foyer de désordres qui tendrait à la subversion des autres Etats. » La Prusse signa avec joie une déclaration

(1) Traité de Paris, 20 Novembre 1815.

de principes, qui, en entraînant l'oppression et l'humiliation de la France, s'appuyait hypocritement sur l'intérêt général. D'une part, foudroyer les passions belliqueuses des vaincus, d'autre part équilibrer les Etats européens, telles étaient les deux grandes raisons des puissances coalisées (1). Elles n'hésitèrent pas à les écouter, jusqu'au bout, aux dépens de la France. Ce que firent les Alliés du XIX[e] siècle, les Alliés du XX[e] en seraient-ils incapables ? Pourtant, les arguments invoqués contre le militarisme napoléonien apparaissent plus valables encore contre le militarisme prussien. Celui-là ébranlait surtout la raison d'Etat des dynasties ; celui-ci, c'est principalement pour les peuples qu'il est une calamité. Qu'à leur tour les peuples s'entendent à faire respecter la raison d'Etat des démocraties ! Ils en ont la ferme volonté, ils envisagent les solutions du problème européen dans toute leur implacabilité, si du moins on prend à la lettre l'opinion exprimée, au nom des travailleurs américains, par le Président de la Fédération du travail des Etats-Unis : « Les organisations du travail en Amérique, en France et en Angleterre, ne se soumettront jamais à une paix quelconque avec les puissances teutoniques. Il ne peut pas y avoir de paix entre autocratie et démocratie : il faut que l'une ou l'autre disparaisse » (2). C'est comprendre qu'avec l'empire

(1) Les Alliés n'avaient cessé d'invoquer la nécessité de rétablir le concert européen ; c'est ainsi que le traité du 9 septembre 1813 parle de rétablir « un juste équilibre des puissances », et la déclaration du 1[er] décembre 1813 d'établir un « état de paix sur une sage répartition des forces ».

(2) **L'Homme Libre**, 23 août 1918, déclaration faite à New-York par M. Gompers.

germanique les gouvernements se trouvent en face de réalités qui échappent aux chimères de la politique idéale ; c'est revenir à la vérité jadis proclamée par les premiers chefs du socialisme français — qu'il y a solidarité entre la cause du prolétariat et celle de l'équilibre européen. L'émancipation de l'Europe ne se réalisera que par la destruction de l'Empire d'Allemagne.

L'organisation territoriale de l'Europe émancipée devra être basée en premier lieu sur les restitutions aux peuples spoliés par l'Allemagne. Victimes du droit de conquête, la Belgique, la Serbie, la Roumanie, la Pologne, la Russie, toutes les nations auront à recouvrer leur personnalité et leur intégrité. Nul système d'équilibre ne vaudrait qui ne remanierait l'Europe selon les démarcations du droit public international. Ce n'est pas une politique d'annexions, celle qui a pour but la reddition de territoires arrachés auparavant par une guerre de conquête. Politique de justice distributive, que reprendra-t-elle à l'Allemagne ? si ce n'est les morceaux disparates avec quoi la Prusse se tailla un empire dans les dépouilles de l'Europe. En s'y conformant, les Etats ne procéderont point à un partage arbitraire de l'Allemagne : ils la forceront seulement de restituer le profit de ses agressions et de ses rapines.

Dans cette œuvre de reconstitution, la cause de la France se confond avec la cause de l'Europe. Le concert européen n'aurait pas été irrémédiablement faussé au seuil du vingtième siècle, si ses conditions fondamentales avaient été plus équitablement pesées par les puissances en 1814 et en 1815. Vainement, aujourd'hui, disloquerait-on en son entier l'empire d'Allemagne, si, du nouvel équilibre, il ne devait résulter le plein relèvement

de la France. Relèvement matériel, relèvement territorial. De nécessité vitale, il faut à la France une réparation complète. Les Alliés, Angleterre en tête et Etats-Unis, conviennent qu'elle doit rentrer en possession de l'Alsace et de la Lorraine ; ils se rendent compte qu'ici l'intérêt commun appuie le droit privé, l'annexion des deux provinces à l'Allemagne constituant une source de guerres sans fin. Le président Wilson, au 8 janvier 1918, le déclarait formellement : « Le tort fait par la Prusse à la France en Alsace-Lorraine, qui a troublé la paix du monde pendant cinquante ans, devra être réparé, afin que la paix puisse être assurée dans l'intérêt de tous ». Voilà donc une question entendue : la plaie faite à la France en 70 sera cicatrisee. Mais sera-ce là tout ? Reviendra-t-on simplement au *statu quo ante* de 1815 à 1871 ? C'est impossible !...

C'est impossible, parce que c'est le démembrement de 1815 qui a préparé le démembrement de 1871, parce que c'est l'installation de la Prusse sur le Rhin qui a permis son extension en Alsace-Lorraine, parce que la France continuerait d'être exposée aux entreprises de son ennemie séculaire si elle ne se mettait à l'abri derrière une frontière forte, solide, naturelle. Or, la France possède-t-elle à l'est une frontière naturelle ? Oui, et c'est le Rhin. Jamais le fait ne fut contesté, jusqu'au moment où la Prusse, voulant s'annexer la morale elle-même, éprouva le besoin de mobiliser ses savants pour justifier ses conquêtes et chanter en toute tranquillité le Rhin allemand. L'histoire, la politique, la stratégie, tous les établissements de la nature démontrent, avec les monuments du passé, que le Rhin est un fleuve français. Il l'est comme le sentait si bien Edgar Quinet, par notre nécessité de respirer et de vivre. Au cours des siècles, c'est

le Rhin qui nous protégea contre les invasions germaniques. Aussi, de nos rois à la Convention, l'Etat français le revendiqua-t-il sans cesse pour sa frontière naturelle. Le mot de Charles VII, en 1444, sur « les limites naturelles du royaume de France qui allaient jusu'au Rhin », Danton en 1793 le rajeunit énergiquement : « Les limites de la France sont marquées par la nature. Nous les atteindrons à leurs quatre points : *à l'Océan*, *aux bords du Rhin*, aux Alpes, aux Pyrénées ». Le grand fleuve est le bouclier naturel de notre indépendance nationale. Cela est tellement vrai, que les plus ardents soutiens de la Restauration, eux, les bénéficiaires du Congrès de Vienne, souffraient autant que les anciens soldats de Napoléon de savoir le Rhin pollué par les Prussiens. Ou bien, écrivait Chateaubriand, nous serons obligés, dans un temps donné, à pousser notre frontière jusqu'au Rhin, ou bien nous devrons transporter notre capitale de l'autre côté de la Loire : « Nous voulons avoir la ligne du Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à Cologne. Telles sont nos justes prétentions. C'est là que, tôt ou tard, la France doit placer ses frontières, tant pour son honneur que pour sa sûreté ». La France de la Marne se doit d'écouter l'honneur à l'égal de l'intérêt. Pour la patrie libérée, elle ne peut vouloir d'autre configuration que celle tracée par ses défenses naturelles. M. de Bismarck avait bien prévu qu'elle y reviendrait, quelque jour, car, dès 1887, il prévoyait qu'une défaite coûterait *sûrement* à l'Allemagne l'Alsace-Lorraine et *la rive gauche du Rhin*. La France ne voudra pas tromper les prédictions du Chancelier de fer. Qu'elle ne fût poussée à reprendre la rive gauche du Rhin que par un juste orgueil, elle en serait superbement excusable, ayant prodigué la fleur de son

sang sur les champs de bataille pour refouler les barbares et sauver le monde. Tant de sacrifices, tant d'holocaustes méritent précisément une récompense solide. L'honneur, le prestige, la gloire ! de rouges moissons de laurier les assurent à la France dans les siècles futurs. Qu'encore maintenant elle n'en fasse point fi, puisque son tempérament s'y oppose, soit ! Mais qu'elle n'oublie pas qu'ayant par miracle échappé à une trombe inouïe elle se doit plus que jamais de sauvegarder son patrimoine, son existence, sa vie ! En cent vingt-cinq ans, elle a subi par l'Est six invasions : 1792, 1793, 1814, 1815, 1870, 1914. C'est assez ! Aussi bien la question française est-elle, nous le répétons, une question européenne ; les disjoindre, les opposer, ce serait une faute autant contre le droit et la justice que contre l'intérêt de l'Europe.

Il ne semble pas que les Alliés soient disposés à la commettre. A différentes reprises, ils se sont expliqués sur les conditions essentielles de leurs buts de guerre. Trois de ces déclarations de principes sont spécialement à retenir en cet aperçu. D'abord la résolution arrêtée à Versailles, en juin 1918, par le Conseil interallié auquel assistaient les chefs des gouvernements britannique, français, italien : « Les peuples alliés sont résolus à ne pas abandonner une seule des nations libres du monde au despotisme de Berlin. Une fois de plus, les peuples libres, par leurs admirables soldats, sauveront la civilisation ». Ensuite, le discours du président Wilson signifiant au monde que le premier but de guerre des Alliés est celui-ci : « La destruction de tout pouvoir arbitraire, en quelque lieu que ce soit, qui puisse isolément, secrètement, et de par sa seule volonté, troubler la paix du monde ; si ce pouvoir ne peut être

détruit actuellement, le réduire au moins à une virtuelle impuissance ». Enfin, l'engagement si énergique pris devant le Parlement anglais par M. Asquith, alors premier ministre : « Nous déposerons l'épée seulement lorsque la Belgique aura reconquis au delà ce qu'elle a sacrifié ; lorsque la France sera entièrement à l'abri, *par ses frontières*, contre une nouvelle agression germanique; lorsque auront été garantis les droits des petites nationalités et lorsque sera à jamais détruit le militarisme prussien ». Pareil ensemble de serments promet au droit une revanche équitable. Mais la simple équité est-elle de force à garantir le repos du monde ? Oui, si elle se règle sur le droit des gens, sur la loi politique des nations, qui a pour maxime la nécessité et le *juste rigide*, l'expression est de Montesquieu. Le juste rigide, ce qui veut dire : la loi appliquée sans pitié.

L'Europe reconstituée, quel sera le sort de l'Allemagne, quel sera le sort de la Prusse ? L'une portant l'autre, elles ont machiné contre la civilisation une tentative criminelle dont elles attendaient l'impunité du succès. C'est ainsi qu'au début de la guerre le publiciste pangermaniste Maximilien Harden écrivait : « Nous faisons cette guerre parce que nous l'avons voulue. Frappons dur, et la victoire allemande absoudra l'agression allemande. » L'absolution s'évanouit avec la victoire, la défaite renverse les termes du problème. Ce n'est plus le coupable qui appliquera la loi, c'est la loi qui jugerea le coupable souverainement. De quel châtiment frappera-t-elle les agresseurs de l'Europe ? La paix allemande se proposait, on le sait, de régner sur les peuples par la dictature militaire. Semblable pensée ne saurait, cela se conçoit de reste, animer les vain-

queurs à l'égard des vaincus. En vérité, ils ont des intentions plus pures. D'ailleurs, ils se réclament, non du droit du plus fort,mais du principe de la fraternité universelle, et volontiers, certains d'entre eux tranformeraient leur victoire en un apostolat de société pastorale entre les nations. Peut-être un avenir plus ou moins lointain dira-t-il s'il y avait là autre chose qu'une utopie inconciliable avec la nature de l'espèce humaine. Mais les plénipotentiaires des Alliés n'ont pas à se conduire comme des philosophes ou des sociologues, en bâtisseurs de Salentes ou d'Icaries. Chargés d'une tâche objective, on attend d'eux des solutions concrètes. La sensibilité n'est pas de leur ressort. La première condition de la paix qu'ils auront à fixer, la condition capitale, c'est la dispersion allemande. Un géographe français a précisé cette nécessité en une formule énergique : « Il faut disséquer bravement la Prusse et l'Allemagne » (1). Rendre aux anciennes provinces allemandes l'autonomie, aux anciennes villes libres la liberté, aux anciens petits rois la souveraineté si leurs peuples s'en accommodent, il n'y a pas d'autre sanction, pas d'autre moyen de cadenasser la Prusse : la tranquillité de l'Europe n'est qu'à ce prix.

Paix draconienne ! Le traité de paix le plus dur, d'après le même géographe, sera le meilleur, car les Allemands ne méritent aucune pitié, leur ruse est infinie et leur méchanceté ne sommeille jamais. De son côté, un Anglais très estimé, le colonel Repington, avoue que la guerre, si dure,

(1) M. Onésime Reclus, dans sa brochure « **l'Allemagne en morceaux** » brochure fortement pensée et documentée, publiée dans la première année de la guerre.

n'est qu'un jeu d'enfant comparée à la paix, laquelle sera tout ce qu'il y a de plus dur : « Alors viendra la plus grande épreuve pour notre caractère national, écrivait-il dans le *Times*, car nous devons rester absolument implacables, jusqu'à ce que le renouvellement de ce plus grand crime de l'Histoire ait été rendu à jamais impossible. » Ces sentiments doivent inspirer le gouvernement français et ses représentants accrédités. Ils ne sortent point du cri farouche de l'antiquité : *Væ Victis !* Bon pour les Allemands de se faire les esclaves des instincts barbares ! Non, ce n'est pas une paix de revanche, une paix d'établissement à quoi aspire notre pays, c'est une paix de principe basée sur les deux termes fondamentaux : résurrection de la France et pacification de l'Europe. En vain les Allemands, épouvantés devant les conséquences de leur défaite, chercheraient-ils à les éviter en offrant de s'adapter volontairement au nouvel équilibre européen. Elle n'inspire pas assez de confiance pour obtenir pareille grâce de ses vainqueurs, la puissance qui se qualifiait insolemment *un peuple de maîtres*, la puissance qui ne faisait la guerre qu'afin de germaniser l'univers. L'Allemagne ne mérite aucune confiance : il ne suffit pas de la désarmer, il faut la disperser.

Au surplus, quelque contrariant et subtil que puisse se manifester l'esprit de complication et de jalousie des intrigants de tout pays, le devoir de la France est tracé nettement. Certes, de son influence morale elle secondera avec fermeté les revendications des petits peuples comme elle violentés par la Prusse, et, en ce qui la concerne, elle effacera entièrement l'iniquité de 1871. Mais elle ne peut oublier que le traité de Francfort n'a été que l'achèvement inéluctable du dernier traité

de Paris. Tous les deux doivent être déchirés. L'heure a sonné pour la France de tenir à l'Europe le langage de la vérité et de la raison. Ce n'est ni par égoïsme, ni par vanité, ni par fausse gloire — l'Héroïsme de ses enfants ne la fait-il pas assez glorieuse ? — qu'elle a besoin de sa frontière naturelle du Rhin, c'est dans l'intérêt de tous les peuples. Si la France laissait passer l'heure du destin, honte à elle ! honte à l'Europe !

Quand Louis XIV eut adopté virilement la ville de Strasbourg, il fit frapper une médaille commémorative ayant pour légende les trois mots : CLAUSA GERMANIS GALLIA ! *La France fermée aux Allemands !*... Que la légende royale du dix-septième siècle soit la règle des Français du vingtième siècle. De leur volonté, maintenant, dépendent la grandeur et la sécurité de leur patrie !

TABLE

Imp. de la Presse, 16, rue du Croissant. — V. SIMART, imp^r.

Imp. de la Presse. — V SIMART, Impr